



**FFEC**  
Fédération Française  
des Entreprises de Crèches

**JOONE**  
**PARIS**

## JOONE Paris et la FFEC renouvellent leur partenariat de confiance

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 24 juin 2024 - La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente 1100 entreprises employant 28 000 salariés et gérant 3 000 établissements d'accueil du jeune enfant, soit 68 000 places de crèches au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Partenaire de confiance depuis 2020, la FFEC a décidé de renouveler sa confiance à JOONE Paris, marque française innovante proposant des produits d'hygiène et de soins pour toute la famille, dont des couches saines et traçables pour les parents et les professionnels soucieux du bien-être des enfants.

JOONE Paris propose notamment aux adhérents sa gamme de couches saines et hypoallergéniques, dont la composition est entièrement transparente et sa fabrication est française et entièrement traçable.

Les produits de la marque sont accessibles à des tarifs préférentiels pour les adhérents de la Fédération Française des Entreprises de Crèches.

### À propos de JOONE Paris / SAS NOO CORP :

JOONE Paris, depuis sa création en 2017, révolutionne le marché de l'hygiène et du soin familial en proposant des produits pour toute la famille fondés sur des principes de transparence, de qualité et d'éco-responsabilité. Avec des couches composées jusqu'à 74% de matière d'origine naturelle, JOONE accompagne quotidiennement plus de 150 000 familles dans leur démarche écologique grâce à la confiance de plus de 1500 professionnels de santé et experts partenaires.

### A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 1 100 entreprises adhérentes représentant 3 000 établissements, soit plus de 68 000 places de crèches en France et employant 28 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour ses membres qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une Charte éthique rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.